

AVIS N°28 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION RELATIF À LA FORMATION DES AIDES-MÉNAGER-ÈRE-S TITRES-SERVICES POUR DEVENIR AIDES-FAMILIAUX-LES (29 MARS 2019)

Introduction

Le Gouvernement wallon a chargé Monsieur Pierre-Yves JEHOLET, Ministre Wallon de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de requérir l'avis du Conseil régional de la Formation sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon pris en exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement, à destination des employeurs publics des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFAS).

Pour répondre aux besoins croissants des aînés et pour favoriser l'accompagnement à domicile de ces derniers, de nombreux Services d'aides aux familles et aux aînés (SAFA) ont développé une activité d'aide-ménagère titres-services, parallèlement à leurs activités principales.

Les besoins du public, fragilisé ou en perte d'autonomie, auquel s'adressent les SAFA, dépassent le cadre du nettoyage et du repassage. Dès lors cet avant-projet d'arrêté prévoit d'articuler ces missions avec les activités réalisées par les aides-familiales et les gardes à domicile mais également de stimuler davantage la cohérence entre les différents métiers liés à l'aide aux personnes.

Il est, donc, prévu de transférer, sur une base volontaire, les aide-ménagères titres-services (AMTS) vers un statut d'aide-ménagère sociale (AMS) et de permettre, sur base volontaire d'accéder au statut d'Aide-familiale après formation.

Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir l'organisation de formations susceptibles de rencontrer les besoins du secteur.

Le nombre de travailleurs concernés est estimé à l'heure actuelle à 271 personnes, représentant 181 équivalent temps plein.

Sur base du taux de formation observé lors de ce transfert, en 2016, dans le secteur privé, on peut estimer à 25% le nombre de travailleurs qui souhaiteront s'engager dans un cursus de formation débouchant sur le métier d'aide familiale. Cette proportion représenterait approximativement 70 personnes pour le service public. Ces chiffres approximatifs doivent encore être confirmés par les CPAS concernés.

Au vu de ces chiffres, une réunion sera initiée par le Cabinet du Ministre en charge de la Formation avec le CRF afin d'identifier le nombre de formations nécessaires, leur organisation pour accueillir les candidats intéressés par une évolution de carrière vers la fonction d' « aide familiales ».

Sur base de l'expérience des formations mises en place suite au transfert des aide-ménagères titres-services du secteur privé, il faut compter sur un budget de 60.000 € par groupe de formation. Si 70 travailleurs confirment leur intérêt pour ce cursus, il faudra prévoir 4 groupes de formation, ce qui équivaut à un budget de 240.000€.

La sollicitation du Gouvernement wallon auprès du CRF porte donc sur ce volet formation, à l'instar de demandes précédentes concernant l'accompagnement de dispositifs prévu par le Parlement ou le Gouvernement wallon.

Le CRF s'engage à étudier le contexte et les modes d'application découlant de cet avant-projet et ce, notamment, dans le cadre de la concertation prévue par le Gouvernement wallon.

Avis du CRF

Le CRF marque un avis favorable concernant la faisabilité de conceptualiser un dispositif de formation dans le cadre du processus envisagé par le Gouvernement wallon en concertation avec celui-ci.

